



Renseignement familial en separations

Par **nathalie**, le **23/01/2009** à **13:38**

bonjour mon conjoint me prend pour sa domestique je peut plus suporter jai essayer plusieurs fois il continu le probleme c que je veult le quitee mais je travaille pas et que jai 2 enfants et que je nes rien a moi sa fait 19 ans queje suis avec lui le pir c quon a fait un dossier de surendettement a nos deux non et que dans ce dossier il y a 2 credit a mon non le reste au sien ci je le quitet commnt sa va aller et je vait percevoir quoi avec mais deux enfant je nes rien a part les lit de mes enfant et mes chose persso vetement ex ci veult me les donner bien sur jai tout fait pour arenger les chose pour mes 2 enfant mais la je peut plus jai 36 ans et je me dit que je meritte autre chose je c que sa va etre tres dur par ce que jai rien a part ma famille qui ne vont pas me lesser tomber et des dette pouvez vous me dir comment sa va ce passer et ce que je vait percevoir ci je part merci davance

Par **Marion2**, le **23/01/2009** à **13:54**

Bonjour,

Etes-vous mariée (vous parlez de conjoint) ?

Si vous n'êtes pas mariée, envoyez un courrier AR au Juge aux Affaires Familiales (JAF) auprès du Tribunal de Grande Instance, qui statuera sur le montant d'une pension alimentaire et sur le droit de visite et d'hébergement.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Vous prenez également rendez-vous avec une Assistante Sociale qui pourra vous aider dans vos démarches auprès de la CAF pour obtenir des aides.

Bon courage